

Bonjour à tous,

En ce début de 2018, permettez-nous de vous souhaiter une bonne année, beaucoup de bonheur et surtout, le bien le plus précieux, la santé!

Après le répit des dernières semaines, le Conseil de ville s'est remis rapidement au travail afin de réaliser son plan d'action pour la prochaine année. Dans le but de vous aider à mieux comprendre certains dossiers et les décisions qui seront prises au cours des prochains mois, nous vous en dressons une liste sommaire :

1) **Table de concertation du bassin versant**

Dans les semaines à venir, conjointement avec la CAPSA et les 2 villes voisines, le Conseil finalisera les termes contractuels et procédera à l'identification des participants à cette table de concertation dont les travaux débuteront le 17 février, par une rencontre publique, afin de vous permettre de mieux comprendre son fonctionnement et ses enjeux. Vous recevrez l'invitation sous peu. Ce groupe de travail devra avoir complété ses travaux et soumis ses recommandations au Conseil municipal, d'ici juillet 2018.

2) **Mise aux normes des installations septiques**

Pour ce dossier, notre but est de faciliter la mise aux normes des installations septiques des citoyens par des mesures incitatives, de l'encadrement et le support nécessaire. Pour ce faire, la Ville procédera en 3 volets et plusieurs phases.

Règlementation

En février, certaines modifications seront apportées à la réglementation municipale pour les études de sol et les cas pour lesquels des expertises des systèmes qui ne répondent pas aux normes du règlement Q-2 r.22 sont requises, ceci afin d'en renforcer l'application. Par la suite, au printemps, des règlements seront présentés afin de faciliter le financement des travaux de mise aux normes pour les citoyens qui en feront la demande.

Analyse et information aux citoyens

L'implantation de systèmes individuels pour le traitement des eaux usées à Lac-Sergent sera plus complexe dans certains secteurs, car il faut tenir compte des marges de reculs à respecter obligatoirement, de la disposition des bâtiments et la dimension des terrains. La décision d'un propriétaire peut parfois avoir un impact sur 4 ou 5 autres propriétés voisines. Afin de minimiser les conflits potentiels, nous proposerons une approche par secteur. Pour un total d'environ 100 résidences, 4 secteurs seront ciblés en 2018. Une analyse préliminaire sera faite par un membre d'un ordre professionnel afin d'évaluer divers scénarios et permettre aux citoyens d'avoir une première idée des impacts potentiels pour leur propriété. Des rencontres d'information, par groupe de 25 à 30 propriétaires, seront organisées en avril en présence de personnes ressources qui expliqueront les volets technique et financier.

Support à la mise en œuvre et conformité

Pour les citoyens qui décideront de procéder à la mise aux normes de leurs installations, la Ville a prévu rendre disponible la coordination des demandes de certains services et facilitera la mise en place d'un comité de citoyens pour la négociation de tarifs concernant les achats et la réalisation des travaux. De plus, nous avons

prévu l'embauche d'un étudiant en génie civil, l'été prochain, afin d'aménager le programme de vérification triennal des fosses de rétention sur l'ensemble de notre territoire. Ce dernier effectuera des contrôles visuels de toutes les fosses qui seront vidangées en 2018 et procédera à leur documentation.

3) **Plan d'investissement**

Comme nous l'avions précédemment mentionné, nous accomplirons des travaux d'infrastructure de 4 rues au cours de l'été.

La Chapelle. Nous comptons sur la collaboration des membres de ce comité afin d'obtenir différents scénarios pour sa revitalisation, ceux-ci seront présentés aux citoyens d'ici le mois d'août. Par la suite, le Conseil soumettra le projet aux programmes de subventions disponibles des divers paliers gouvernementaux.

Le Club nautique. Nous avons déposé un projet de rénovations majeures de ses infrastructures, dans le cadre du programme provincial pour l'amélioration des installations sportives. Dans le cas d'une réponse favorable à notre demande, vous en serez informés puisque cette réalisation nécessitera un règlement d'emprunt qui fera alors obligatoirement l'objet d'une consultation publique.

4) **Urbanisme**

Le Conseil de ville présentera au cours des prochains mois deux nouveaux règlements d'urbanisme. Il s'agit en premier lieu d'une autre version du règlement pour les bâtiments secondaires en remplacement de celui présenté l'automne dernier et dont l'adoption a été refusée par le nouveau Conseil. Le deuxième viendra combler une lacune actuelle au niveau du zonage des rives qui nous expose présentement à la prolifération de quais et d'activités non désirées dans certains secteurs sensibles du lac.

Nous vous encourageons à vous tenir informés des derniers développements en consultant de façon régulière le site web de la Ville de Lac-Sergent qui a été remis à jour et corrigé dernièrement.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous impliquer dans les divers comités ou si vous avez des questions ou des commentaires, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller de district, par courriel, à l'adresse apparaissant sur le site, sous l'onglet « La Ville », à la page « Membres du Conseil de ville ».

Comme vous pouvez le constater, 2018 s'annonce une année axée sur le changement et l'action sera au rendez-vous à Lac-Sergent!

Yves Bédard

Maire

Le 16 janvier 2018.